



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-111 du 6 décembre 2023

OBJET : Galerie FRANCVAl – Revalorisation des tarifs à compter du 1er janvier 2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 29 novembre 2023</p> <p>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>M. FICHEUX par M. BERAUD, M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p>
--	---

M. LANSADE est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-111 du 6 décembre 2023

OBJET : Galerie FRANCVAl – Revalorisation des tarifs à compter du 1er janvier 2024

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser les tarifs de 4.45% arrondis à l'euro le plus proche à compter du 1^{er} janvier 2024 concernant les tarifs de location de la galerie FRANCVAl comme suit :

Rappel des tarifs 2023 :

Durée	Expo Arpajonnais	Expo Hors Arpajonnais	Boutique Ephémère Arpajonnais	Boutique Ephémère Hors Arpajonnais
1 semaine	310€	368€	383€	438€

Tarifs 2024 :

Durée	Expo Arpajonnais	Expo Hors Arpajonnais	Boutique Ephémère Arpajonnais	Boutique Ephémère Hors Arpajonnais
1 semaine	324€	384€	400€	457€

Pour l'ensemble des projets portés par des associations ou en partenariat avec la ville, la mise à disposition sera gratuite une fois par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU sa délibération du 18 octobre 2023 fixant le taux de révision des tarifs à 4.45% pour l'année 2024,

VU l'avis de la commission « Sport, vie associative, centre socioculturel » du 28 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location de la galerie FRANCVAl avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024, tels que présentés ci-dessous :

Durée	Expo Arpajonnais	Expo Hors Arpajonnais	Boutique Ephémère Arpajonnais	Boutique Ephémère Hors Arpajonnais
1 semaine	324€	384€	400€	457€

PRECISE que les recettes seront encaissées à l'article 752 du Budget Communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
le Maire,


Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20231206-2023111-DE
Reçu le 13/12/2023